

# CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020



GRESHAM

BANQUE PRIVÉE

▣ GROUPE APICIL

CONDITIONS  
TARIFAIRES  
GÉNÉRALES

AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

*Les plus beaux patrimoines se façonnent dans l'exigence*

Ce document a pour but de présenter les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes (titres et espèces) détenus par des personnes physiques et des personnes morales auprès de GRESHAM Banque.

Il ne peut indiquer de façon détaillée l'intégralité des prestations assurées ; c'est pourquoi GRESHAM Banque se tient à la disposition de sa clientèle pour lui apporter tout renseignement complémentaire.

**Toutes les conditions applicables s'entendent TVA (à 20 %) incluse (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020).**

*Extrait standard des tarifs\**

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
<b>Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...)</b>	GRATUIT Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
<b>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS</b>	N.D.
<b>Tenue de compte</b> - <b>Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN</b> - <b>Frais de compte inactif</b> - <b>Retour courrier non distribué</b>	GRATUIT Frais de compte inactif : 30 €/an Retour courrier non distribué : 10 €
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)</b>	N.D.
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)</b>	N.D.
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b>	N.D.
<b>Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</b>	N.D.
<b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement</b>	N.D.
<b>Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)</b>	GRATUIT
<b>Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)</b>	GRATUIT
<b>Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)</b>	GRATUIT
<b>Commission d'intervention</b>	GRATUIT

\* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

N.D. : non disponible.

## 1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

### 1.1. Ouverture, transformation, clôture

Ouverture et fermeture de compte.....	<b>Gratuit</b>
Ouverture de dossier de succession, ou de donation-partage .....	<b>150 €</b>

### 1.2. Relevés de compte

Relevé de compte mensuel, relevé de portefeuille trimestriel, relevé de compte global (tout compte confondu) par Internet .....	<b>Gratuit</b>
Facturation des duplicatas.....	<b>25 €</b>

### 1.3. Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN.....	<b>Gratuit</b>
Frais de compte inactif (compte sans mouvement à l'initiative du client) .....	<b>30 €/an</b>
Retour courrier non distribué .....	<b>10 €</b>
Coût des dépôts espèces au-delà de 30 jours et au-delà de 500 000 euros.....	<b>Taux de dépôt BCE au jour le jour (sauf si ce taux est supérieur à 0 %)</b>

### 1.4. Services

Remise de chèques libellés en euros, copie de documents, recherches simples.....	<b>Gratuit</b>
Édition d'une lettre de circularisation.....	<b>50 €</b>

## 2. Banque à distance

Abonnement permettant la visualisation des comptes (soldes et mouvements) et des portefeuilles (stocks valorisés et mouvements) – hors coût d'accès à Internet .....	<b>Gratuit</b>
---	----------------

## 3. Vos moyens et opérations de paiement

### 3.1. Cartes ..... **Non disponible**

### 3.2. Virements

Virement émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct, virement reçu de France ou de l'étranger.....	<b>Gratuit</b>
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA) .....	<b>Commission de 0,12 % du montant à payer (min. 45 € et max. 180 €)</b>

### 3.3. Prélèvements/TIP

Mise en place ou révocation de prélèvement, frais par opération.....	<b>Gratuit</b>
Opposition sur prélèvement.....	<b>25 €</b>

### 3.4. Chèques

Demande et mise à disposition de chéquier (réservé aux comptes Cash Leader), demande de renouvellement.....	<b>Gratuit</b>
Envoi de chéquier à domicile (réservé aux comptes Cash Leader) en courrier recommandé avec accusé de réception.....	<b>Refacturation des frais postaux</b>
Émission de chèque tiré sur nos caisses, certificat de non paiement, opposition sur chèque ou sur chéquier, photocopie de chèque.....	<b>25 €</b>

### 3.5. Opérations de change

Opération de change traitée simultanément à une opération de transfert ou de rapatriement telle que visée au paragraphe « Virements » .....	<b>25 €</b>
Toute autre opération consistant à acheter ou à vendre des devises au comptant .....	<b>25 €</b>

## 4. Offres groupées de services ..... **Non disponible**

## 5. Irrégularités et incidents

**5.1. Commission d'intervention** ..... **Gratuit**

### 5.2. Opérations particulières\*

Lettre de rappel pour régularisation ..... **25 €\*  
Saisie-arrêt, avis à tiers détenteur, opposition administrative ..... 75 €\*  
\* Plafonné à 10 % de la somme réclamée pour une opposition administrative.**

### 5.3. Incidents de paiement

Rejet de prélèvement pour défaut de provision (montant des frais plafonné au montant du prélèvement pour tout prélèvement < 20 €), lettre d'information préalable et/ou lettre de mise en demeure, intervention auprès du Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers (FICP), mainlevée d'incident de paiement..... **20 €**

Rejet de chèque sans provision : D'un montant inférieur ou égal à 50 € ..... **30 €**

D'un autre montant ..... **50 €**

Facturés une seule fois pour les chèques présentés et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet.

## 6. Découverts et crédits

Les informations ci-dessous ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt.

### 6.1. Facilité de caisse et/ou découvert

Facilité de trésorerie susceptible d'être mise en place sur demande écrite du Client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les avoirs du client conservés par GRESHAM Banque autres que les placements de trésorerie sont supérieurs à 15 000 €.

Durée maximum du découvert ..... **3 mois consécutifs**

Taux Effectif Global (TEG) applicable : Découvert autorisé..... **EONIA\*\* + 2 %**

Découvert non autorisé..... **EONIA\*\* + 7 %**

Frais de dossier ..... **Gratuit**

\*\* EONIA = Euro Over Night Index Average (taux de référence du marché monétaire européen).

Le taux plancher retenu de l'Eonia ne pourra être inférieur à 0.

### 6.2. Crédits à la consommation

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu.

Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités de ces prêts sont fournis sur demande et après étude préalable.

### 6.3. Crédits immobiliers

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu.

Le Taux Effectif Global (T.E.G.) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités de ces prêts sont fournis sur demande et après étude préalable.

### 6.4. Cautions

Une caution bancaire est susceptible d'être mise en place sur demande écrite du Client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les garanties apportées sont constituées de titres conservés ou de contrats émis par GRESHAM.

Coût annuel (frais prélevés lors de la mise en place ou du renouvellement à la date anniversaire) ..... **Nous consulter, maximum 2 %**

Frais de dossier ..... **150 €**

## 7. Épargne et placements financiers

### 7.1. Compte Cash Leader

Versement minimum à l'ouverture..... **10 000 €**  
Coût des dépôts à vue au-delà de 30 jours et au-delà de 500 000 euros..... **Taux de dépôt BCE  
au jour le jour (sauf si ce taux est supérieur à 0 %)**

### 7.2. Placements financiers

#### 7.2.1. Frais sur transactions

OPC\*\* du Groupe GRESHAM..... **Gratuit**  
OPC\*\* hors Groupe GRESHAM  
Droits d'entrée, droits de sortie..... **Selon prospectus de l'OPC\*\***  
Frais sur transaction (passage d'ordre OPC\*\* )..... **Gratuit**  
Autres valeurs mobilières cotées  
Courtage :

Nature de la valeur / Place de négociation	Taux	Montant minimum
<b>Actions &amp; Obligations / France &amp; Europe (Frais d'intermédiation inclus)</b>	<b>0,70 %</b> (PEA et PEA-PME 0,5 % par voie dématérialisée)	20 €
<b>Actions autres pays (Frais d'intermédiation inclus)</b>		90 €

7.2.2. Opérations sur titres..... **Gratuit**

Aucune commission n'est prélevée sur les opérations sur titres (coupons, souscription, attribution, échange, remboursement).

#### 7.2.3. Droits de garde

OPC\*\* du Groupe GRESHAM..... **Gratuit**  
Autres valeurs mobilières..... **0,30 %** (max.250 €)  
Autres valeurs mobilières PEA et PEA-PME..... **0,30 %**  
(majoration de 5 € par ligne et 25 € par ligne de TNC)

Ces frais s'appliquent à chaque dossier titres, PEA ou PEA-PME. Ils sont prélevés intégralement à terme échu chaque début d'année et assis sur la valeur du portefeuille au 31 décembre précédent.

#### 7.2.4. Transferts de titres

Transfert entrant..... **Gratuit**  
Transfert sortant..... **20 € par ligne** (min. 75 € par compte)  
Transfert sortant PEA et PEA-PME..... **15 € par ligne**  
(maximum de 150 € par transfert)

\*\* OPC = Organisme de Placement Collectif (SICAV ou FCP).

8. Assurance et prévoyance..... **Nous consulter**

## *Résoudre un litige*

Le Service Clientèle est à la disposition du Client pour répondre à toute demande d'informations et traiter les éventuelles réclamations. L'adresse courriel est la suivante : **service.reclamations@gresham.fr**

Si la réponse apportée ne donne pas satisfaction au Client, celui-ci peut s'adresser par courrier au Département Conformité de GRESHAM Banque.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi à l'adresse suivante :

**Médiateur auprès de la FBF**

**CS 151**

**75422 Paris Cedex 09**

---

**GRESHAM Banque**

**20, rue de la Baume - CS10020 - 75383 Paris Cedex 08**

**Tél. : 0 808 80 70 05** (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile) - **www.gresham.fr**

SA au capital de 8 997 634 € - RCS Paris 341 911 576 - Établissement de crédit n° 14.120  
soumis au contrôle de l'ACPR - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

[WWW.GRESHAM.FR](http://WWW.GRESHAM.FR)



GRESHAM

BANQUE PRIVÉE

■ GROUPE APICIL